

*À l'intention des médecins omnipraticiens et spécialistes, des chirurgiens dentistes, des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, des optométristes, des denturologistes et des agences de facturation*

## **Modification de la date de disponibilité des états de compte électroniques du 27 décembre 2019**

En raison du temps des fêtes, la date de disponibilité des états de compte électroniques du 27 décembre 2019 est reportée au lendemain, soit le samedi **28 décembre 2019**. Le paiement des honoraires s'effectuera, quant à lui, à la date prévue aux calendriers des dates limites de réception des factures et des demandes de paiement.

Merci d'en aviser votre personnel concerné.

5 décembre 2019